

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2021/185

L'an deux mille vingt et un et le 18 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BÉGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER et Laurent LAGES.

Objet : Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent de service polyvalent à la commune de Bourg de Bigorre - Renouvellement de la convention pour 2022

Madame Régine Sarrat ne participe pas au vote.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'agent de service polyvalent avec la commune de Bourg de Bigorre, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour 8 mois ainsi que tout document afférent.

Cet agent assume l'ensemble des activités liées à l'entretien des locaux et aux différents temps de la vie scolaire.

La commune remboursera à la CCPL sur la base d'un titre de recettes trimestriel les frais liés à cette mise à disposition.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent de service polyvalent avec la commune de Bourg de Bigorre à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 mois, ainsi que tout document afférent.

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 29 NOV. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours

pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211118-2021-185B-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021